

Nous avons le plaisir de vous inviter à une conférence-débat sur :

L'héritage de l'Apartheid: Banques suisses, Dette et Dédommagements

Brian Ashley, Coordinateur sud-africain de la campagne pour l'annulation de la dette, Jubilee 2000 Coalition South Africa

Mascha Madörin, Economiste spécialisée dans les relations Suisse-Afrique du Sud, Aktion Finanzplatz Schweiz

Moderateur : Dominique Froidevaud (COTMEC)



Mardi 11 mars, à 20h15



Salle MR 070, Uni Mail, Genève
(102 bd Carl Vogt, au bout de la Plaine de Plainpalais)

! Venez nombreux et nombreuses !

Conférence en anglais avec traduction simultanée

Organisée par l'Association des Etudiants en Histoire Economique et Sociale (AEHES), le Centre Europe - Tiers Monde (CETIM), le Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde (CADTM-Suisse), la Commission Tiers Monde de l'Eglise Catholique (COTMEC) et l'Institut Universitaire d'Etudes du Développement (IUED). Avec le soutien financier de la Commission de Gestion des Taxes Fixes (CGTF) et le Département d'Histoire Economique et Sociale de l'Université de Genève, (contact : suisse@cadtm.org)



La Suisse et l'héritage de l'Apartheid:

Cette conférence-débat sur l'héritage de l'apartheid vise notamment à mieux cerner les enjeux autour de l'implication des gouvernements étrangers et des banques privées - principalement des grandes banques helvétiques - dans le financement du régime de l'apartheid ; un régime condamné dès 1968 par l'Assemblée générale de l'ONU de "crime contre

~ **Les prêts suisses en Afrique du Sud ont été considérables, notamment dans les années 70 et 80, donc après la condamnation du régime par l'Assemblée générale de l'ONU.** ~

"l'humanité". Quels ont été les principaux pays créanciers du régime de l'apartheid ? Comment s'articulent en Afrique du Sud les demandes de dédommagements avec la campagne pour une annulation de la dette ?

Des questions, parmi d'autres, autour desquelles nos deux conférencier-e-s se proposent de débattre. L'économiste M. Madörin, spécialiste des liens financiers entre la Suisse et l'Afrique du Sud, a montré dans plusieurs de ses publications l'étroitesse des liens économiques entre les milieux d'affaires helvétiques et leur partenaire sud-africain. Les prêts suisses en Afrique du Sud ont été considérables, notamment dans les années 70 et 80, donc après la condamnation du régime par l'Assemblée générale de l'ONU. De plus, l'UBS et le Crédit Suisse étaient les membres dirigeants du "pool de l'or zurichois", qui commercialisa 80% de l'or sud-africain à partir de 1968 et fit de la place financière suisse l'un des marchés incontournables de ce métal précieux. Les deux banques participèrent également aux négociations de réchelonnement de la dette menée en 1985 sous les auspices de Fritz Leutwiler, ancien président de la Banque nationale suisse, alors que les banques américaines se retraient d'Afrique du Sud. Ces négociations vont permettre aux autorités sud-

africaines, d'une part, de surmonter leurs problèmes de liquidités et, d'autre part, de consolider leur dette.

La question de la dette issue du système de l'apartheid et que l'actuel Etat démocratique d'Afrique du Sud est censé rembourser sera également au cœur de cette conférence-débat. La légitimité de cette dette et de son remboursement par la jeune démocratie a été remise en cause notamment par le Jubilee 2000, une coalition sud-africaine fondée en 1998 qui regroupe 4000 ONG demandant l'indemnisation des victimes du régime d'apartheid et l'annulation de toutes les dettes de l'Afrique du Sud datant de l'époque de l'apartheid, dettes estimées par l'organisation à 25.6 milliards de dollars à la fin 1993, la dernière année du régime de l'apartheid. Cette coalition, dont le conférencier B. Ashley est coordinateur, a soutenu la plainte collective déposée par l'avocat Micheal Hausfeld, le 12 novembre 2002 à New York, accusant les multinationales - parmi lesquelles se trouvent le Crédit Suisse et l'UBS - d'avoir aidé et encouragé "les crimes du régime raciste. Les entreprises visées, actives dans la finance, le pétrole, l'armement et les transports, ont par leurs activités en Afrique du Sud, permis à un régime raciste de plus en plus isolé sur la scène internationale et soumis à un embargo commercial de survivre et de financer son puissant appareil de répression. Cette plainte

~ . . . **Jubilee 2000, une coalition sud-africaine . . . demandant l'indemnisation des victimes du régime d'apartheid et l'annulation de toutes les dettes de l'Afrique du Sud datant de l'époque de l'apartheid** ~

n'est pas reconnue par la coalition gouvernementale actuellement en place en Afrique du Sud. - S.B.

